

# JUSTICE CGC

**SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS**

## **JOURNÉE D'ACTION DU 15 FÉVRIER** **LE BAL DES HYPOCRITES**

Un communiqué de presse émanant de diverses organisations syndicales de magistrats, de fonctionnaires et d'avocats invite à une journée d'action pour le 15 février prochain.

En premier lieu, il est intéressant de noter que la majorité des syndicats de fonctionnaires qui y participent sont en partie liée avec des syndicats de magistrats (UNSA/USM, CGT/SM et SDGF-FO/FO MAGISTRATURE).

En deuxième lieu, ce communiqué fait un rappel de la situation de la Justice en France constatant la faiblesse du ratio du budget par habitant, l'insuffisance de celui de l'aide juridictionnelle, la vétusté des matériels, la dégradation des conditions de travail, le trop petit nombre de parquetiers, etc.

**En troisième lieu, on ne peut que déplorer qu'au-delà du constat, n'est avancée aucune proposition, n'est ébauchée aucune réforme.**

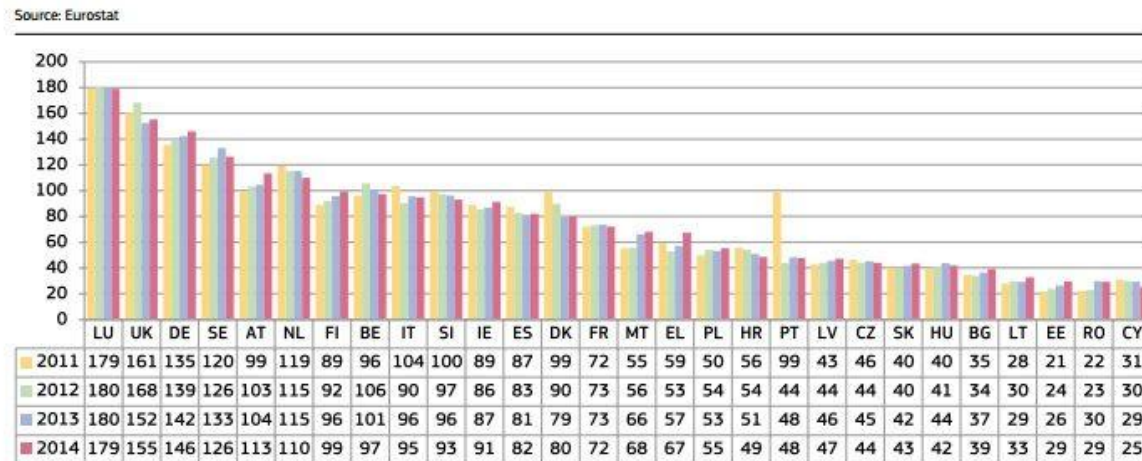
Prenons quelques exemples :

- Sur la dégradation des conditions de travail, il nous semble que, dans les juridictions, **certain magistrats en sont à l'origine par la pression qu'ils exercent sur les personnels**, par leur culture du chiffre, il est vrai synonyme pour eux de primes (PFR),
- Sur la vétusté des matériels, il serait utile de rappeler que ce sont les magistrats qui décident des achats et qui gèrent, hélas, les budgets des juridictions. **Il conviendrait peut-être, de confier cette gestion aux directeurs, évitant ainsi des dépenses inconsidérées voire désastreuses dans le cadre des marchés publics (la règle est le mieux disant, pas le moins cher).**
- Sur le budget de la justice, s'il est décidé par le pouvoir politique, les magistrats qui colonisent la chancellerie et le cabinet de la ministre y participent activement. Certaines orientations ou absences d'orientations leurs sont donc imputables.

Certaines erreurs ou non-dits sont à relever :

- La France pointe à la 14<sup>ème</sup> place (sur 28) avec 72 euros par habitant et par an consacrés à la justice (*Tableau de bord de la justice 2016 – commission européenne*). C'est certes insuffisant mais ce n'est pas la 23<sup>ème</sup> place comme avancée.

Total des dépenses des Etats consacrées aux juridictions (en euro par habitant) © Radio France - Commission européenne - DR



- La France est 20<sup>ème</sup> sur 28 avec 94 avocats pour 100.00 habitants, comparé à l'Italie (368), l'Allemagne (202), mais là aucun commentaire et ni aucune information sur la volonté d'instaurer un numerus clausus afin de limiter l'accès à cette profession.

Ce genre d'initiative est régulière mais stérile.

L'unité, de façade, est contre-productive car personne n'est d'accord sur rien dans les solutions à mettre en œuvre.

Le syndicat JUSTICE CGC ne s'associe pas à cette journée d'action.

P/ Le Bureau  
Le secrétaire général

Philippe NEVEU